



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

Le 24 janvier 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

Nombre de conseillers en	Exercice :	23
	Présents :	14
	Votants :	20

L'an deux mil dix-neuf, le 22 du mois de janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Thierry SOHIER, Jean-Claude PELISSE, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Luc BASSETTE, Claire KERRINCKX, Kathia VENDONIS, Gabriel PERICAS, Emmanuel EGLAINE, Simon MIGNOT

ABSENTS / EXCUSES : Marjorie COURBI, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel MORESTIN

POUVOIRS :

Monique SOULIER donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE
Michel BELANTAN donne pouvoir à Luc LAURENT
Brigitte MIGNOT donne pouvoir à Simon MIGNOT
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Thierry SOHIER
Maryline BOROWIAK donne pouvoir à Sylvie DRAME
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magali GRISEL

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018
- Délibération pour acquisition du terrain DICKSON
- Délibération de soutien à l'AMF
- Décision concernant la vente de biens communaux
- Délibération sur les transferts charges de la CLET
- Délibération sur approbation du rapport annuel 2017 du Service Eau et assainissement de la CCVD
- Demande de subventions pour sorties scolaires 2019 pour l'école élémentaire
- Demande de subventions pour sorties scolaires 2019 pour l'école maternelle
- Questions orales

1. **Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018**
Délibération N° 2019-01-1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 abstentions et 14 voix POUR, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

2. **Délibération pour acquisition terrain DICKSON - Délibération N° 2019-01-2**

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée n°380377 AE0279 d'une surface de 9329 m², appartenant à la Société DICKSON COATINGS située 415, avenue de Savoie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR, représentée par son Gérant Monsieur DESTOMBES, afin d'améliorer la sécurité et la visibilité de la construction de l'école Maternelle.

Le prix de vente est de 4 euros (quatre euros) le m² soit un montant de 37316 € plus les frais notariaux liés à la vente. Les crédits seront inscrits au budget 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition de la parcelle de terrain n°380377 AE0279 d'une surface de 9329 m²,
- **ACCEPTE** le prix de vente à 4 euros (quatre euros) le m² soit un total de 37316 €
- **ACCEPTE** de régler les frais notariaux lui incombant.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. **Délibération de soutien à l'AMF - Délibération N° 2019-01-3**

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit prendre une décision en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'état à la suite du 101e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, présentée le 22 novembre dernier.

Ce document rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation avec le Président de la République et le Gouvernement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 18 Voix POUR se :

- **PRONONCE SUR LE SOUTIEN** à cette résolution adoptée lors du congrès 2018 mais soutient également l'AMF dans ses discussions avec le gouvernement.

4. Décision concernant la vente de biens Communaux -

Monsieur le Maire explique que des devis de géomètre ont été établis pour connaître le montant des divisions de propriété communale concernant la vente des bâtiments la Cure et la Poste. Les montants sont les suivants :

- LA POSTE pour 1650.00 € TTC
- LA CURE pour 1380.00 € TTC

Il invite à prendre la décision de vendre ou non ces deux biens afin de prendre par la suite une délibération portant sur la désignation précise de la parcelle et le montant de la vente.

Il précise que l'évaluation par France Domaine pour le Bâtiment de la Poste n'a pas été encore reçue et que ce bâtiment est classé au PLUI comme Bâtiment « local commercial » sur le Rdc.

Emmanuel EGLAINE demande au nom de Patrick BLANDIN pourquoi la Cure serait mise en vente étant donné que lors de la dernière commission Travaux ce projet avait déjà été évoqué et que la commission avait renoncé étant donné le montant des travaux de chauffage d'environ 40 000 €.

Xavier LE DUFF explique que le montant de la vente de la Cure estimé par France Domaine à 120 000 € et que même si nous déduisons les 40 000 € de travaux chauffage prévu il resterait 60 000 € pour alimenter le budget investissement.

Luc BASSETTE relève qu'il n'y a pas de présentation de projet et aucun prix fixé donc qu'il est difficile de prendre une décision. Il demande également ce que deviennent les locataires actuels.

Jean-françois DELDICQUE informe qu'il a reçu avec la DGS le Service D'Aide à Domicile (SAD) actuellement locataire de la Cure et qu'il a proposé de les reloger à la Maison d'urgence. Celle-ci ayant été très dégradé suite aux derniers placements. Le SAD accepterait cette solution

Claire KERRINCK déplore de devoir prendre une décision sur des bâtiments isolés alors qu'aucune présentation sur l'ensemble de l'aménagement du centre village n'a été faite. Elle demande aussi la constitution d'un groupe de travail permettant de travailler sur ce projet.

Jean-Claude PELISSE rappelle que le projet prioritaire est la construction de l'école maternelle et que la commune va devoir effectuer un emprunt. Le montant de la vente de la Cure ne servirait pas à diminuer l'emprunt mais permettrait de grossir le montant du budget investissement.

Après discussion, Monsieur le Maire décide de reporter la décision, et demande une présentation détaillée des deux projets pour le prochain conseil municipal.

5. Délibération sur les différents transferts de charges (CLET) à compter du 1^{er} janvier 2019 actées lors du conseil communautaire de décembre 2018 – Délibération N° 2019-01-4

Le rapport de la CLECT a été transmis par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur l'approbation de ce rapport à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le transfert des compétences suivantes :

- Les feux tricolores
- Médiathèque des Vals du Dauphiné à Pont de Beauvoisin.
- Parkings gare à Pont de Beauvoisin.
- Voirie communautaire

Le montant de transfert de charges viendra modifier l'attribution de compensation pour l'année 2019 tel que présenté dans les rapports.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Les rapports au Conseillers municipaux ont été transmis avec la note de synthèse.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les 4 rapports sur les différents transferts de charges (CLET) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le transfert des compétences suivantes :

- Les feux tricolores
- Médiathèque des Vals du Dauphiné à Pont de Beauvoisin.
- Parkings gare à Pont de Beauvoisin.
- Voirie communautaire

6. Délibération sur la validation du rapport annuel 2017 du Service eau et assainissement de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné - Délibération N° 2019-01-5

Le rapport du Service eau et assainissement a été transmis par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur l'approbation de ce rapport par la commune.

Le Conseil Municipal demande si le rapport peut être transmis en version dématérialisé à la Commune. Monsieur le Maire se charge de faire la demande à la Communauté de Communes. Ce fichier sera transmis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport du Service eau et assainissement de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

7. Demande de subvention pour sortie scolaire annuelle 2019 de l'école élémentaire - Délibération N° 2019-01-6

Thierry SOHIER explique qu'une demande de subvention a été faite par l'école élémentaire pour un montant de 3000 € pour :

- deux classes de CP-CE2 et de CM1-CM2A (44 élèves) pour un projet découverte sur quatre jours du 4 au 7 juin 2018 à Saint Andéol
- deux classes CE1 et CE1 et CE2 (45 élèves) pour un projet découverte sur trois jours du 1^{er} au 3 mai 2018 à Crest-Voland

Le budget pour ces classes découvertes est de 17 940 € (transport compris).

Le financement se décompose de la manière suivante :

- ✓ Participation des familles : 25 € par jour soit 7850 €
- ✓ Action « Brioches » : 1300 €
- ✓ Participation du Sou des Ecoles : 4000 €

Soit 17 940 € - 13 150 € reste à financer 4790 €.

Après discussion, la commission scolaire et jeunesse propose 7 € par enfant et par jour soit :

Classes de CP-CE2 et de CM1-CM2A : $7 \times 44 = 308 \times 4 = 1232 \text{ €}$

Classes CE1 et CE1 et CE2 : $7 \times 45 = 315 \times 3 = 945 \text{ €}$

Soit un total de 2177 €

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe globale des subventions pour les sorties scolaires est plafonnée à 3600 € à l'année **pour les deux écoles**.

Claire KERRINCK demande qu'une note rappelant cette délibération soit transmise aux deux écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement de 2177 € à l'école élémentaire pour la participation de la commune aux sorties scolaires concernant :
 - un projet découverte sur quatre jours du 4 au 7 juin 2018 à Saint Andéol pour deux classes de CP-CE2 et de CM1-CM2A (44 élèves)
 - un projet découverte sur trois jours du 1^{er} au 3 mai 2018 à Crest-Voland pour deux classes CE1 et CE1 et CE2 (45 élèves).

8. Demande de subvention pour sortie scolaire annuelle 2019 de l'école Maternelle – Délibération N° 2019-01-7

Une demande de subvention a également été faite par l'école maternelle. Thierry SOHIER explique que l'école Maternelle ne fera pas de sortie cette année mais que la subvention est demandée pour

- Un intervenant Clown 32 séances plus un spectacle pour un coût de 2200 €
- Une demande de car pour les Olympiades de sport à la salle polyvalente le lundi 27 mai 2019 pour un coût d'environ 80 €.
- Une demande de car pour une classe Petite et moyenne section pour se rendre à l'école de sainte Blandine avec qui la classe échangera toute l'année 2019 pour un coût d'environ 150 €.

Après discussion, la commission scolaire et jeunesse propose 7 € par enfant soit :

120 élèves x 7 € **soit un total de 840 €** plus le coût des 2 demandes de cars.

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe globale des subventions pour les sorties scolaires est plafonnée à 3600 € à l'année **pour les deux écoles**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement de 840 € à l'école maternelle pour la participation aux 32 séances de l'intervenant clown

9. Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que le cahier de doléances mis à disposition des habitants est régulièrement rempli.

Monsieur le Maire a reçu la visite d'un responsable des gilets jaunes

Luc BASSETTE demande si depuis la dernière commission finances nous avons pu voir avec la communauté de communes afin de savoir pourquoi nous n'avons pas touché la dotation de fonds de concours 2018 voté en conseil communautaire.

Véronique HENRY répond qu'une dotation d'un montant de 26 863.00 € a été versé en 2018 sur le compte 73223 « Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales » correspondant à la moitié du versement total de 53 726 €. La Communauté de communes confirme devoir verser le complément en 2019.

Fin de la séance à 20h30